



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ  
: PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE N° 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 25-05-176 à sa séance du 13 mai 2025, du projet de règlement numéro 518-25 intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2025 à compter de 18 :45 , dans la salle du conseil située au 1244, rue Principale, Nantes , en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- autoriser l'usage de conteneur sous certaines conditions;
- protéger davantage certaines zones contre le déboisement;
- modifier la réglementation relative aux roulottes;
- ajouter des dispositions relatives au stationnement;
- encadrer davantage des activités d'extraction;
- ajouter des dispositions relatives à la garde d'animaux;
- modifier la réglementation relative aux ponceaux;

- bonifier la réglementation relative aux clôtures.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

**Donné** à la Municipalité de Nantes, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025, l'avis public concernant l'adoption du premier projet de règlement numéro 518-25 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 à 12:00.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ  
: PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE N° 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 25-05-176 à sa séance du 13 mai 2025, du projet de règlement numéro 518-25 intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2025 à compter de 18 :45 , dans la salle du conseil située au 1244, rue Principale, Nantes , en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- autoriser l'usage de conteneur sous certaines conditions;
- protéger davantage certaines zones contre le déboisement;
- modifier la réglementation relative aux roulottes;
- ajouter des dispositions relatives au stationnement;
- encadrer davantage des activités d'extraction;
- ajouter des dispositions relatives à la garde d'animaux;
- modifier la réglementation relative aux ponceaux;

- bonifier la réglementation relative aux clôtures.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

**Donné** à la Municipalité de Nantes, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025, l'avis public concernant l'adoption du premier projet de règlement numéro 518-25 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 à 12:00.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ  
: PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE N° 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION.**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 25-05-176 à sa séance du 13 mai 2025, du projet de règlement numéro 518-25 intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 518-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 399-12 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 juin 2025 à compter de 18 :45 , dans la salle du conseil située au 1244, rue Principale, Nantes , en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- autoriser l'usage de conteneur sous certaines conditions;
- protéger davantage certaines zones contre le déboisement;
- modifier la réglementation relative aux roulottes;
- ajouter des dispositions relatives au stationnement;
- encadrer davantage des activités d'extraction;
- ajouter des dispositions relatives à la garde d'animaux;
- modifier la réglementation relative aux ponceaux;

- bonifier la réglementation relative aux clôtures.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

**Donné** à la Municipalité de Nantes, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025, l'avis public concernant l'adoption du premier projet de règlement numéro 518-25 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 à 12:00.



\_\_\_\_\_  
Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier